

CONSULTATION COMMERCIALE N° 03/2024

CAHIER DES CHARGES

Objet : Impression de documents en offset pour les besoins du Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur sur la période du 1er février 2024 au 31 décembre 2024

.....

Le Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite confier à un prestataire, l'impression en offset d'un certain nombre de documents relatifs à ses besoins sur la période du 1er février 2024 au 31 décembre 2024.

Vous trouverez en **Annexe** de la présente consultation une liste, non exhaustive, des productions qui peuvent être demandées par le Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Il est demandé à chaque candidat de bien vouloir proposer un prix HT et TTC pour chacun des documents à réaliser, sur la base des caractéristiques fournies par le Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces documents sont donnés à titre indicatif et d'autres types de commandes pourront être faites sur la période de référence.

Les fichiers seront fournis par le Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'ensemble des travaux à réaliser et devront être restitués au CRT.

La prestation pourra être renouvelée pour une période de 12 mois à compter du 1er janvier 2025 en fonction de la satisfaction du CRT à l'égard des travaux effectués par le prestataire. Cette décision devra être validée par la Commission des marchés avant fin décembre 2024, après établissement par les services du rapport annuel des travaux du prestataire.

Une attention particulière sera portée à l'engagement « responsable » du prestataire choisi, conformément aux recommandations de l'ADEME en matière de communication responsable : <https://communication-responsable.ademe.fr/la-fabrication-dune-edition-responsable>

RÉPONSE À LA CONSULTATION

Mise en ligne sur le site CRT Provence-Alpes-Côte d'Azur : le **mercredi 10 janvier 2024**

La **date limite de réception** des offres est fixée : le **mercredi 07 février 2024** à 12h00 au plus tard

La **proposition complète** devra être adressée par email à l'attention de :

1. Catherine LIPAROTI - Directrice Administrative et Financière :
c.liparoti-giroud@provence-alpes-cotedazur.com
2. Julien AURAY - Responsable Pôle Communication et Ingénierie :
j.auray@provence-alpes-cotedazur.com
3. Catherine CHILLIO - Responsable Production Multimedia :
c.chillio@provence-alpes-cotedazur.com
4. Céline LUCIDO - Chef du Service Logistique & Moyens Généraux :
c.lucido@provence-alpes-cotedazur.com

Pour toute question :

Contact administratif

Catherine LIPAROTI - 04 91 56 47 03 - 07 88 42 42 61

Contact technique

Catherine CHILLIO - 04 91 56 47 22 - 07 89 78 64 96

Julien AURAY - 04 91 56 47 48 - 06 74 10 87 49

Un **accusé réception** sera adressé par retour d'email ou courrier pour donner suite à votre dépôt par le CRT Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Chaque dossier devra comprendre l'ensemble des éléments détaillés ci-après.

PIECES A FOURNIR

- Proposition de prix € TTC sur la base sur chaque document à partir du tableau fourni en Annexe
- Présentation du candidat et de ses références sur des travaux similaires (exemples fournis)
- N° de SIRET,
- TVA interne, intracommunautaire
- Extrait Kbis de moins de 3 mois
- Certificats de régularité fiscale et sociale (Année N-1)
- Fournir la Déclaration DC4 si appel à la sous-traitance
- Attestations d'assurance responsabilité civile et professionnelle
- Le présent cahier des charges paraphé, daté et signé avec la mention « lu et approuvé » par la société
- La clause écrite de disponibilité datée et signée avec la mention « je m'y engage »

Toute proposition complète, reçue dans les délais, sera examinée et fera l'objet d'une réponse positive ou négative. Les propositions incomplètes seront systématiquement exclues de la consultation.



CRITERES D'ATTRIBUTION

- Le prix (50 %)
- Les moyens techniques et le matériel (30 %)
- Les délais de livraison à réception des fichiers (20 %)

CHOIX DU PRESTATAIRE

Par la Commission des marchés du CRT : **Avant fin février 2024**

Notification de la mission et réunion de cadrage : **Avant fin février 2024**